

QUESTIONS INSCRITES AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

LA LOI SUR LES BREVETS—LES DEMANDES DE PERMIS CONCERNANT LES MÉDICAMENTS IMPORTÉS

Question n° 41—M. Salzman:

1. Jusqu'au 1^{er} octobre 1970, combien de demandes de permis a-t-on fait parvenir au Commissaire des brevets, dans le cadre de la Loi révisée sur les brevets, concernant la fabrication, l'importation, et la vente de médicaments brevetés?

2. Quelles demandes ont été approuvées ou refusées par le Commissaire des brevets?

3. Quelles raisons ont été données pour le refus de certaines demandes de brevet concernant les médicaments?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): 1. Jusqu'au 1^{er} octobre 1970, le Commissaire des brevets avait reçu 85 demandes de licences en vertu du paragraphe (4) de l'article 41 de la loi sur les brevets, dans sa forme modifiée, dont 5 avaient trait à la fabrication et à la vente, 52 à l'importation et à la vente et 28 à la fabrication comme à l'importation ainsi qu'à la vente de médicaments brevetés. Ces demandes ont trait à des licences aux termes de 120 brevets et portant sur 33 médicaments.

2. Le Commissaire a approuvé et délivré des licences aux compagnies suivantes à l'égard de 44 demandes: S & U Chemicals Limited, Toronto (Ontario), 21 licences; Novopharm Limited, Scarborough (Ontario), 9 licences; Sterilab Corporation Limited, Rexdale (Ontario), 4 licences; Micro Chemicals Limited, Toronto (Ontario), 2 licences; Mowatt & Moore Ltd., Pointe-Claire, (Québec), 2 licences; Neo Drug Company, Montréal, (Québec), 2 licences; Frank W. Horner Limited, Montréal, (Québec), 1 licence; Laboratoire Medic Ltée, Ville-de-Laval, (Québec), 1 licence; Compagnie Pharmaceutique Vita Ltée, St-Romuald, (Québec), 1 licence; Trans-Canada Dermapeutics Ltd., Montréal, (Québec), 1 licence.

3. Le Commissaire, le 10 décembre 1969, a refusé d'accorder à Sterilab Corporation Limited, de Rexdale (Ontario), une licence aux fins d'importer et de vendre le médicament appelé Succinate sodique d'hydrocortisone aux termes d'un brevet appartenant à la compagnie Upjohn, pour le motif que la demande ne remplissait pas les conditions statutaires. La société Sterilab a présenté plus tard une nouvelle demande, rectifiée, qui a été acceptée, et une licence lui a été délivrée le 24 avril 1970.

LES RÈGLEMENTS RELATIFS À L'ENTREPOSAGE ET À L'EMBALLAGE DES PRODUITS ALIMENTAIRES

Question n° 565—M. Mather:

Étudie-t-on la demande de l'Association des consommateurs du Canada concernant l'établissement de normes bactériologiques, la mise en œuvre de règlements à l'égard de l'entreposage de la viande, du poisson, de la volaille et de leurs produits et la mise au point d'un système d'étiquetage afin d'informer le consommateur, au moment de l'achat, si le produit a déjà été congelé?

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le ministère de la Santé nationale

et du Bien-être social et le ministère de la Consommation et des Corporations m'informent comme suit: Aux termes de la loi des aliments et drogues, on a promulgué des règlements relatifs à la qualité bactériologique de certains poissons, viandes, œufs et produits laitiers. On s'occupe présentement d'étendre ces règlements à d'autres produits, dont les aliments congelés. Oui. On fait actuellement l'étude d'un système d'étiquetage qui indiquerait au consommateur, au moment de l'achat, si les aliments avaient déjà été congelés, mais il faut trouver une solution aux difficultés d'ordre technique que soulève cette question.

LES POSTES—LES FEMMES-FACTEURS

Question n° 634—M. Macquarrie:

1. A l'heure actuelle, combien de femmes sont employées comme facteur par le ministère des Postes?

2. Combien de femmes ont fait une demande en vue d'obtenir un emploi dans cette catégorie?

3. Qui est le plus haut fonctionnaire parmi les femmes au ministère des Postes?

4. Par secteur postal a) combien d'hommes, b) combien de femmes occupent actuellement un emploi au ministère des Postes?

L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre sans portefeuille): 1. Trente-deux.

2. Dans certains cas, les demandes d'emploi sont faites directement au Centre de main-d'œuvre du Canada local, dans d'autres cas, lorsque le Centre de main-d'œuvre ne peut fournir de service de recrutement, elles sont faites directement au ministère des Postes. Comme nous n'avons pas de dossiers sur le sexe des candidats aux concours de facteurs, nous ne sommes pas en mesure de fournir des données complètes et précises pour répondre à cette question.

3. Rosemarie Hanel, C.S.2.

4. District	Hommes	Femmes
Saint-Jean (N.-B.)	423	76
Halifax (N.-É.)	1,060	131
Saint-Jean (T.-N.)	826	106
Québec (P.Q.)	1,610	98
Montréal (P.Q.)	6,519	402
Ottawa (Ont.)	1,715	71
Toronto (Ont.)	7,044	526
London (Ont.)	1,955	169
North Bay (Ont.)	797	255
Winnipeg (Man.)	1,644	172
Saskatoon (Sask.)	793	32
Calgary (Alb.)	1,234	155
Edmonton (Alb.)	1,080	261
Vancouver (C.-B.)	3,324	601
Ottawa (Ont.)	751	367
Administration centrale		